

Combien sommes-nous ?

L'INSEE vient de publier ses chiffres 2012. La C.C.V.S évolue positivement.

Les chiffres concernant le recensement de **2012** de la population française viennent d'être publiés par l'INSEE . Ces chiffres des *populations légales* s'appliquent à compter du **1er janvier 2015**.

Les populations légales sont désormais actualisées chaque année. Toutefois, les enquêtes de recensement étant réparties sur 5 ans, le calcul des évolutions se fait à compter du recensement (général) de 1999 ou de **2007**.

Si, comme il a été constaté une perte de population au niveau de la Champagne-Ardenne, (- 217 hab.), de la Ville de Reims (- 1607 hab), et d'autres, ...une hausse du Département de la Marne (+ 2264 hab), on ne peut que se féliciter de l'évolution positive de la population (municipale) des 7 communes composant la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe (+ 484 habitants).

Nous pouvons en conclure que notre territoire est dynamique et attractif..

Communes	1999	2007	2008	2009	2010	2011	2012
AUMENANCOURT	696	884	888	926	941	957	973
BAZANCOURT	1941	1963	1965	1964	1958	1969	1985
BOULT SUR SUIPPE	1352	1463	1580	1612	1645	1677	1688
HEUTREGIVILLE	393	389	402	415	414	415	407
ISLES SUR SUIPPE	662	754	797	797	797	797	811
SAINT ETIENNE SUR SUIPPE	255	261	270	278	283	287	292
WARMERIVILLE	2158	2145	2145	2146	2128	2117	2187
TOTAUX	7457	7859	8047	8148	8166	8219	8343

Les chiffres indiqués dans le tableau concernent la population municipale hors population comptée à part

Populations : municipale, comptée à part, totale, Qu'est-ce ?

La **population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle (au sens du décret en vigueur) sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune. Le concept de population municipale correspond désormais à la notion de population utilisée usuellement en statistique. En effet, elle ne comporte pas de doubles comptes : chaque personne vivant en France est comptée une fois et une seule.

Outre les personnes qui résident habituellement dans la commune (population municipale), la **population totale** comprend certaines personnes qui, ne résidant pas habituellement dans la commune, ont gardé un lien avec cette commune (**population comptée à part**). C'est le cas, par exemple, des étudiants majeurs qui résident ailleurs pour leurs études et rentrent le week-end chez leurs parents. Ils font partie de la population comptée à part de la commune où est située leur résidence familiale.

Source: www.insee.fr

